



Le potager du pauvre (1/3)

Les jardins ouvriers, de Saint-Ouen à Noisy-le-Sec (1900-1940)

Les jardins ouvriers sont déjà de vieilles connaissances. Sur les terres de l'actuelle Seine-Saint-Denis, ils ont poussé dans les années 1900. Pour autant, on oublie qu'aux côtés de leur finalité alimentaire, c'est aussi d'éducation populaire qu'il s'agit, de savoir-faire qui s'échangent entre jardiniers, de coopération pratique qui s'organise, et de fierté de soi qui se bricole.

24 juillet 1908.

Rue du Bateau, sur le terrain vague qui couvre les pentes du Fort d'Aubervilliers, une poignée de familles est rassemblée pour célébrer la première fête annuelle de « leurs » jardins ouvriers. Créée deux ans plus tôt, l'œuvre locale se résume alors à un petit ensemble de huit parcelles, rangées le long du mur, impeccablement alignées mais assez exiguës. Il n'empêche : parmi les légumes « en pleine beauté », elle reçoit la visite très officielle de l'abbé Lemire, député du Nord et fondateur de la Ligue du coin de terre et du foyer, qui chapeaute le mouvement national des jardins ouvriers. À un bon siècle de distance, on imagine mal la ferveur du moment. Il y a là le curé, les dames catéchistes et quelques notables d'ici. À l'entrée des jardins, le directeur du comité local, Alfred Bour, s'avance, et, avec ce qu'il faut d'émotion et d'enthousiasme, prononce le discours de bienvenue. Une bonne vingtaine d'enfants, les garçons déguisés en petits

jardiniers, les jeunes filles en bergères, récitent un compliment et remettent un bouquet de fleurs à l'abbé. Ils reçoivent en échange des sucreries et des petits jouets. Et puis, tout ce beau monde sillonne avec solennité les jardins, tend l'oreille au récit pittoresque des jardiniers et échange avec eux quelques conseils de circonstance. Après ceux de Saint-Ouen, trois ans plus tôt, ce furent sans doute parmi les premiers jardins ouvriers de l'actuelle Seine-Saint-Denis. Et les voilà officialisés pour de bon par cette petite cérémonie, dont les principales étapes sont reprises dans le bulletin de la Ligue ; les voilà enracinés dans le mouvement florissant que Lemire et les siens s'efforcent de propager à travers le pays.



UNE FETE DES JARDINS, 1912 / © ARCHIVES LFCTF

C'est dire déjà combien les jardins ouvriers sont de vieilles connaissances. Demeurés vivaces en Seine-Saint-Denis, parfois sous des formes qu'on dirait sans âge, ils sont désormais l'objet d'un investissement renouvelé : ils incarnent l'appartenance locale, d'abord, comme en témoigne la vitalité des jardins de Stains ; ils figurent la résistance des traditions locales aux politiques d'aménagement du territoire qui les menacent, à l'image de ce qui se joue ces temps-ci sur les « docks » de Saint-Ouen ; et enfin, suivant un ensemble de vertus plus récentes, ils sont un lieu privilégié de l'éducation à l'environnement.

Pour autant, les jardins et les jardiniers d'aujourd'hui portent, insinuées en eux, les traces d'une longue histoire. Et une fois n'est pas coutume, l'historien croule ici sous la documentation : des archives, des tracts, des règlements, des listes de membres, des lettres de sollicitation, des conférences, des congrès, des journaux, des vues photographiques et même quelques petits films d'avant 1914. C'est que les promoteurs des jardins, gestionnaires scrupuleux, avaient *aussi* un but « pédagogique » : encourager les initiatives locales, en certifier les bienfaits, en propager la morale. Rien de bien étonnant alors, à ce que, depuis les travaux pionniers de Béatrice Cabedoce^[1], l'histoire de ces pratiques soit déjà bien connue. Pour l'essentiel, elle se distribue suivant deux pôles. L'un attaché à énoncer l'entreprise de domination d'une bourgeoisie soucieuse de discipliner le peuple (visée que les initiateurs n'ont d'ailleurs pas cachée, bien au contraire). Et l'autre, à l'inverse, appliqué à débusquer, à travers les jardins et ce qui s'y fait, une culture proprement ouvrière.

J'ai choisi ici de prendre les choses un peu autrement. De tâcher d'approcher ce qui, dans l'étendue étroite de ces potagers d'antan, pouvait bien prendre vie en terme d'éducation populaire. De suivre les théoriciens de l'apprentissage au jardin, fervents catholiques pour la plupart, et les formes concrètes de leur appropriation par les jardiniers. J'ai choisi surtout de repérer la part qui revient ici à l'échange des savoir-faire, à la science pratique de la coopération entre voisins et aux formes de fierté de soi qui s'y bricolent. Il faut

bien le reconnaître : on a encore peu travaillé dans ce sens cet immense continent passé.

< L'abbé, le jardin et la morale familiale >

Revenons un instant à l'origine des jardins ouvriers, seul moyen d'en saisir les logiques. C'est dans le Nord que le mouvement a pris. En 1896. Il existait bien, depuis les années 1860, des jardins potagers populaires, disséminés, éphémères et soumis à une infinité de statuts. Certains fondés par les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul (1833)^[2]. D'autres relevant de la Société nationale d'horticulture (1826). Mais c'est à la toute fin du XIX^e siècle, lorsque est fondée la Ligue française du coin de terre et du foyer (= LFCTF), à laquelle adhèrent bientôt la plupart des œuvres locales, que les choses débutent véritablement. La paternité de la Ligue revient à l'abbé Lemire, son directeur. Entouré de Louis Rivière, figure de l'économie sociale, et du Dr Lancry, théoricien du retour à la terre, il groupe bientôt dans son sillage plus de 200 membres et dote le mouvement d'une revue mensuelle [HISTORIQUE].

En fournissant à des ouvriers, pères de famille, un lopin de terre à cultiver, la LFCTF ne fait pas mystère de ses ambitions : « Provision de légumes, santé, bonheur et profit », annonce un film de 1912. Outre l'évidente aide alimentaire qu'il offre aux plus démunis, moyen de lutter contre la cherté de la vie, et outre la forme idéale et saine du loisir ouvrier qu'il constitue aux yeux de ses initiateurs (loin des cafés, de l'alcool et des influences subversives), le jardin ouvrier a en réalité deux objectifs conjugués. D'une part, il procure aux travailleurs des villes un peu de l'air pur que les hygiénistes de la République recommandent alors haut et fort face aux ravages de la tuberculose. Et d'autre part, dans une vision d'inspiration leplaysienne, il est le moyen d'une « reconstitution de la famille », dont ses promoteurs font la base naturelle de la société : « La terre est le moyen, la famille est le but », affirme Lemire. Non seulement le jardin permet à la famille de se réunir, de se retrouver, mais, conçu comme l'annexe de la maison, il est aussi censé poser les premières pierres de l'accès ouvrier à la propriété. Et voilà bien toute l'ambition de la Ligue : assurer la « propriété d'un coin de

terre à cultiver et d'une habitation convenable pour toute famille honnête et laborieuse » (Statuts de la LFCTF, 1896). Bref, en une doctrine nouvelle, celle du « terrianisme », le jardin ouvrier conjugue l'idéal du retour à la terre, du rattachement de l'homme au sol et de la consolidation de la morale familiale.

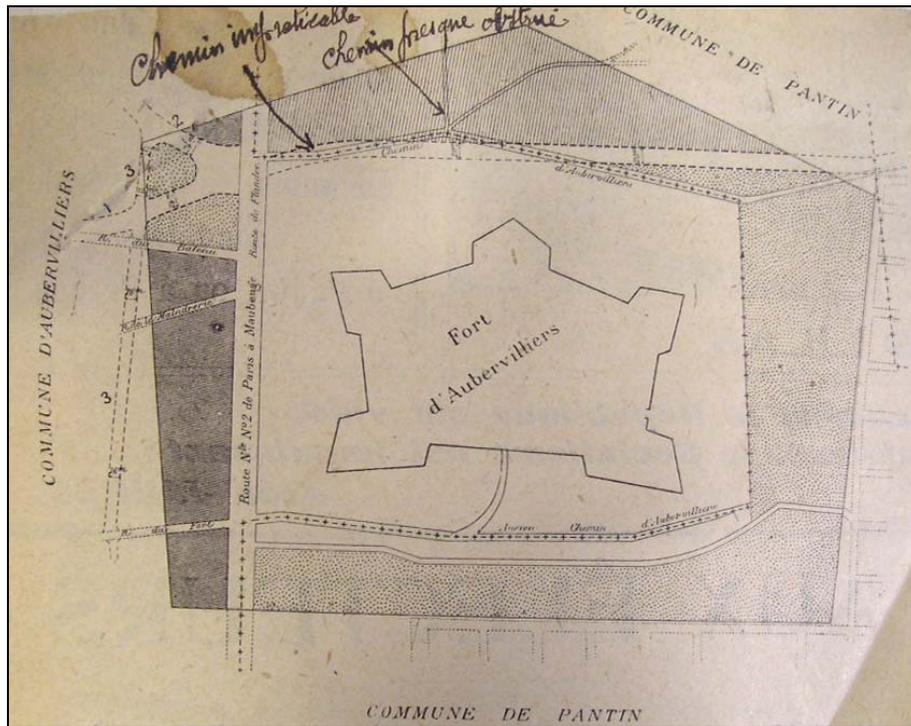
Mais ce n'est pas tout. Dans le contexte du ralliement des catholiques à la République, les promoteurs du jardin ouvrier trouvent, dans cette « bienfaisance personnalisée », un moyen de déjouer l'affaiblissement de leur légitimité politique. Impossible, pour autant, d'unifier le profil de ces « hommes des jardins ». La LFCTF fédère des groupes d'horizons différents, et elle noue des liens avec les institutions les plus diverses : Musée social, Société d'économie sociale, associations d'étudiants, cercles d'étude, sociétés de secours mutuel, mais aussi grands industriels et municipalités. À la tête des groupes locaux, parmi qui les fondent ou qui les animent, on trouve du coup aussi bien le grand bourgeois de Paris et sa femme, que le maraîcher épris d'horticulture, le notaire, le docteur ou le pharmacien, mais surtout, il est vrai, le curé du coin.

< Réalisations locales : de Saint-Ouen à Bondy >

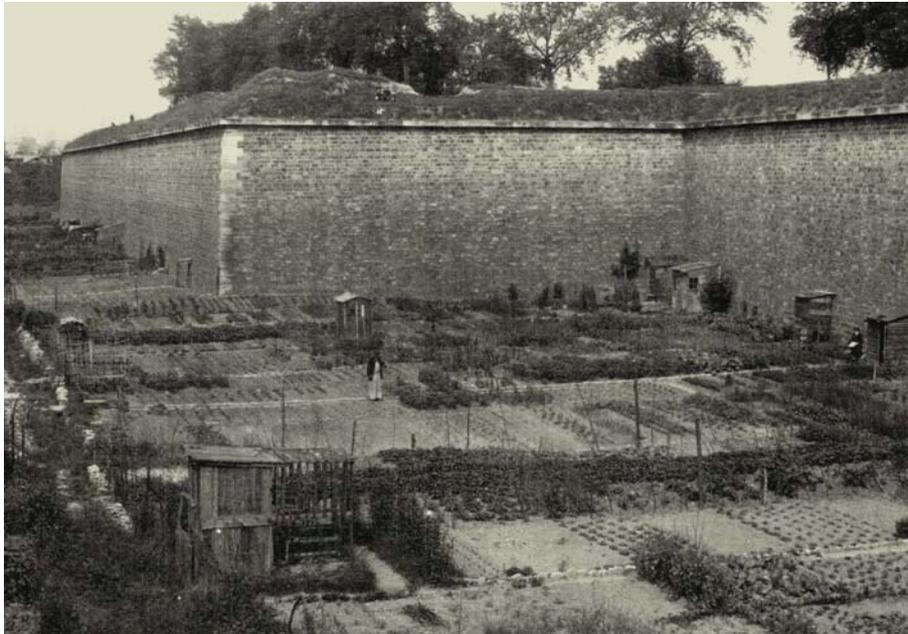
Si le Nord a la primeur du mouvement, les terres de l'actuelle Seine-Saint-Denis, banlieue en voie accélérée d'industrialisation, constituent vite un important vivier de jardins ouvriers. Leur cadastrage reste toutefois difficile. L'existence des jardins est liée, en effet, aux politiques d'aménagement urbain, qui organisent la disponibilité des terres. Si bien qu'ils sont soumis à de profondes reconfigurations successives, à des poussées de croissance ou à de brusques disparitions. Sans compter le maquis des statuts, où se côtoient, dans l'ignorance le plus souvent, les œuvres qui adhèrent à la LFCTF et les groupes restés indépendants. Tentons tout de même un tour d'horizon.

Les principaux « coins de terre » se situent à Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin, autrement dit dans les villes industrielles pour l'essentiel. Fruits de legs, de rachats ou de location à bas prix, dénichés au gré d'inlassables prospections, les jardins prennent vie sur des terrains privés, municipaux ou

appartenant à des sociétés locales (chemins de fer, congrégations religieuses, etc.) Mais pour la plupart, ils occupent la zone *non aedificandi* (« où rien doit être construit »), cette bande de terre de 2 à 300 mètres de large située en avant des fortifications.



JARDINS LE LONG DU FORT D'AUBERVILLIERS / © ARCH. MUNICIPAL. PANTIN



LE FORT ET LES JARDINS / © ARCHIVES LFCTF

En 1910, Saint-Ouen compte ainsi cinq groupes distincts. Le premier, avec 48 jardins, a été créé en 1905 par le chanoine Dillenseger, dans le giron des Conférences Saint-Vincent-de-Paul. Non loin de là, le groupe que Léon Théliier a fondé en 1909 réunit 83 familles. À Saint-Denis, au même moment, on trouve le groupe de La Renouillère, avec 12 jardins, et celui de Meissonnier, sur un terrain prêté par la nièce du « célèbre peintre » : administré par Albert Touchard, il réunit 85 familles dans les fossés et sur les glacis du Fort de l'est. Outre celui d'Aubervilliers, évoqué en ouverture, les groupes de Bondy ou de Pantin (Quatre-Chemins et Rue Diderot) complètent le tableau. Durant la guerre de 14, la plupart des groupes subsistent, pris en main par les femmes. Un nouveau groupe est même créé en 1916 pour les réformés, rue de la Procession à Saint-Ouen. Mais la fin du conflit redéploie les œuvres. Certaines disparaissent, comme celle de Meissonnier, dont le terrain est transformé en dépôt de mazout. La loi des 8 heures (de travail par jour), votée en 1919, ouvre toutefois le temps de l'expansion. De nombreux groupes indépendants voient le jour : à

Clichy (550 jardins), à La Courneuve (67 jardins), à Noisy-le-Sec (50 jardins) ou aux Lilas (13 jardins). Et la naissance des bastions du socialisme municipal entraîne parfois le dédoublement des œuvres. C'est le cas à Aubervilliers, où est créé en 1924 un groupe résolument laïque « entre camarades des deux sexes ». De 40 jardins ouvriers en 1905, le territoire de l'actuelle Seine-Saint-Denis est passé alors à plus de 5000 à la fin des années 20.

Tour d'horizon des jardins ouvriers, 1900-1939

NOM DU GROUPE	DATE DE CREATION	NOMBRE DE JARDINS	SURFACE DES JARDINS (en m²)	SURFACE TOTALE CULTIVEE (hect., ares, m²)
PANTIN-AUBERVILLIERS				
PANTIN-AUBERVILLERS	1906	62	125	77 50
GROUPE DES COURTILLIERES	1921	163	125	2 03 75
GROUPE LA VILLETTE-PANTIN	1921	18	200	36 00
SAINT-OUEN				
BOULEVARD DU BLD BIRON	1905	50	110 à 120	0 60 00
GROUPE LEON THELIER	1909	83	150 à 225	1 66 00
GROUPE MAURICE PORNIN	1917	50	150 à 225	1 00 00
GROUPE GOURY DU ROSLAN	1918	52	150 à 225	1 04 00
GROUPE JEANNE D'ARC	1908	40	130 à 140	54 00
GROUPE GERMAINE	1910	24	170	50 00
JARDINS OUVRIERS DES REFORMES N° 2	1916	112	150	2 50 00
SAINT-DENIS				
GROUPE DU FORT DE L'EST	1910	550	250	13 75 00
GROUPE MEISSONNIER *	1908	180	200	
BONDY				
GROUPE DENEST	1920	10	200	
CLICHY				
SOCIETE DES JARDINS OUVRIERS DE CLICHY	1920	550	200	11 00 00
LA COURNEUVE				
JARDINS OUVRIERS DE LA SOCIETE FRANÇAISE DE CONSTRUCTION	1920	50	200 à 250	
NOISY-LE-SEC				
SOCIETE LA BONNEVILLE	1910	67	200 à 250	
PRE-SAINT-GERVAIS / LES LILAS				
JARDINS OUVRIERS DE	1931	13	200 à 250	

* = a disparu avant 1925

SOURCES [3]

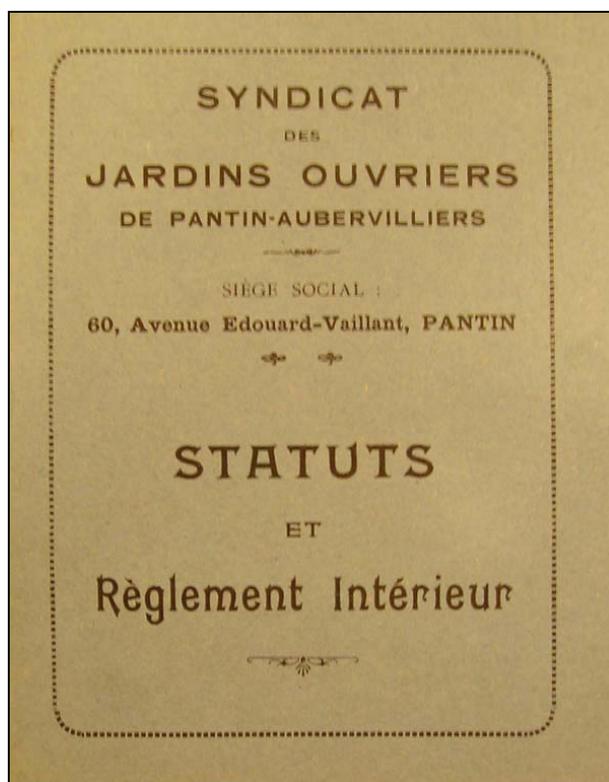
Tous ces jardins ont en commun d'être constitués de petites parcelles de 150 à 300 m², regroupées entre elles à l'écart des logements. Leur grandeur uniforme est importante. Ainsi, précise un directeur : « pas de rivalité, ni de jalousie ». Pour l'essentiel, aussi, ils sont attribués à des ouvriers des usines proches, des

hommes « mûrs », mariés et le plus souvent pères d'au moins trois enfants. « Nos 90 familles actuelles ont un minimum de 5 enfants, plusieurs en ont même 10 et 12. C'est presque un village important », note le directeur d'un des groupes de Saint-Ouen. Il est par endroit jusqu'à cent demandes pour une parcelle. Les jardiniers sont alors sélectionnés par un comité, dont les critères trahissent l'attachement à la morale du « bon ouvrier » et le profond conservatisme social de ces œuvres :

« Les comités, explique un observateur en 1912, ne retiennent que les familles dont le chef a un métier stable, et jamais de trimardeurs. Il ne faut donner de jardins qu'aux vrais travailleurs : le jardin ouvrier n'est pas une charité, mais un moyen d'assistance qui ne rapporte qu'autant qu'on le cultive. Il faut faire des enquêtes sévères et négliger les "tapeurs" ».

Ici aussi, la guerre change la donne. Outre les nombreuses attributions aux veuves de guerre, les jardins s'ouvrent désormais aux classes moyennes : employés (des chemins de fer, du métro, des omnibus, des tramways), fonctionnaires et parfois même commerçants.

La jouissance de la parcelle doit-elle être gratuite ? La question fait débat au début du siècle. Certains l'estiment souhaitable, au nom d'une conception traditionnelle de la bienfaisance. D'autres, attachés à ne pas faire des jardins une « aumône » qui viendrait heurter la dignité de l'ouvrier, lui préfèrent le principe d'une cotisation minimale. Ainsi, estiment-ils, la famille ouvrière est portée à se sentir responsable de son coin de terre et de l'usage qu'elle en fait. En 1920, la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue harmonise les statuts sur ce point en imposant la cotisation. Elle est de 8 à 10 francs par an en moyenne. Ce point en dit long sur l'esprit de ces œuvres et sur l'éducation à la vie sociale qui les animent : en effet, la cotisation annuelle est conçue non pas comme une location, mais bien plutôt comme une participation au fonctionnement de l'œuvre collective. D'ailleurs, son montant est calculé en fonction du loyer du terrain commun et du prix de l'eau.



BROCHURE DES JARDINS DE PANTIN-AUBERVILLIERS, 1925 / © ARCH. MUNICIPAL. PANTIN

< Le règlement, les voisins et le "curé des carottes" >

Qui plus est, ces jardins n'ont rien de *no man's land*. Ils sont soumis à des règlements précis. Ils ne peuvent être ni sous-loués ni cédés ni vendus. C'est à la famille de cultiver elle-même sa parcelle, « pour ses besoins propres » et à l'« exclusion de tout bénéfice ». Autrement dit, les légumes sont destinés à la consommation, ou aux échanges entre proches. Mais ce n'est pas tout. Les jardiniers s'engagent à une tenue respectable, à une attitude décente et à de bonnes relations de voisinages. Certaines œuvres leur demandent aussi de réserver un coin pour les fleurs, et de ne consacrer qu'une petite portion du lopin aux pommes de terre. La LFCTF, toutefois, borne la méticulosité des règlements : le

jardinier doit être « indépendant » ; il doit pouvoir « se sentir chez lui » dans son coin de terre. Voici comment se présente l'un de ces « règlements intérieurs » des jardins, celui en l'occurrence du groupe d'Aubervilliers, en vigueur encore en 1925 :

– « REGLEMENT INTERIEUR

Préambule.– Prenant pour base la solidarité qui doit, au sein de notre organisation, faire régner la bonne et solide harmonie, et avoir pour principe de nous faire obtenir par des moyens normaux les avantages auxquels nous avons tous le droit de prétendre.

Art. 1.– Chaque adhérent sera tenu de placer bien en vue, sur une planchette, le numéro de son lot : ceci pour permettre un contrôle rapide des jardins et également de permettre au garde du Syndicat de connaître à qui appartient le lot.

Art. 2.– Interdiction absolue de placer des fils de fer barbelés en bordure des chemins, grands et petits.

Art. 3.– Interdiction de déposer des ordures dans les chemins ou sentiers des jardins, et chaque adhérent est tenu de tenir propre la partie des sentiers lui incombant.

Art. 4.– Tout adhérent ne se conformant pas strictement à ces observations pourra, après avis du Conseil d'administration, se voir privé de son lot.

Art. 5.– Les puits et leur abri étant propriété collective, ils sont donc, de toute évidence, sous la sauvegarde et l'entretien de tous ».

Reste alors l'essentiel : quels usages étaient faits de ce coin de terre ? D'abord, celui de la *mise en culture*. Ces parcelles, les hommes aussi bien que les femmes viennent les travailler le soir, le samedi parfois et surtout le dimanche. Trois sortes de plantations sont cultivées : celles qui nourrissent ; celles qui réjouissent ; et celles qui guérissent. Les premières ont de loin la primeur : pommes de terre, carottes, salades, haricots et radis surtout, disposés en semis intercalés de façon à gagner de la place. La diffusion des cours d'horticulture conduisent à introduire des nouveautés, comme les tomates en 1906. Les jardiniers apprennent

aussi à écarter les légumes encombrants, comme les artichauts, ou ceux qui, comme les asperges, se révèlent trop peu productifs. En 1927, Lechardeur, directeur du groupe de la rue Diderot à Pantin, s'en réjouit : « chaque jardin bien entretenu rapporte à son tenancier tous les légumes nécessaires pour l'été, et en grande partie pour l'hiver, de sorte que plusieurs jardiniers m'ont donné des chiffres qui atteignent plus de 600 francs par an ». Sur le pourtour, le plus souvent, les fleurs, destinées à orner le jardin, et les plantes curatives complètent le jardin.

Mais la culture n'est pas tout. Dans la suite de cet article, avant d'aborder les formes particulières d'éducation populaire qui naissent au jardin, nous verrons que le jardin, c'est aussi le lieu de la famille réunie, celui de la vie collective et du sens de la coopération entre jardiniers.

[...]

< Notes >

1. Spécialiste reconnue de la question, Béatrice Cabedoce a consacré sa thèse d'histoire aux jardins ouvriers en 1984, sous le titre *L'Œuvre de la Ligue du coin de terre et du foyer. Les jardins ouvriers du département de la Seine, 1896-1952* (université Paris 1, 1984), et fondée sur le dépouillement des riches archives de la LFCTF. Elle a aussi co-dirigé (avec Philippe Pierson) l'ouvrage commémorant le centenaire de cette ligue : *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers. La Ligue du coin de Terre, 1896-1996*, Grâne, Créaphis, 1996.
2. Les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont une importante organisation catholique de charité. Créées en 1833 par Frédéric Ozanam, elles se destinent d'abord à rassembler les jeunes gens des écoles et à leur faire exercer la charité.
3. Ce tableau a été réalisé à partir des informations publiées régulièrement dans *Le Coin de Terre et le Foyer*, bulletin mensuel de la LFCTF, et des données publiées lors des congrès nationaux de la LFCTF de 1912 et de 1926. J'ai complété avec les informations recueillies lors de l'enquête de 1922, menée par le ministère du Travail, et publiées en partie dans : « Les jardins ouvriers depuis la guerre », *Bulletin du ministère du Travail*, octobre-décembre 1922 ; et aussi dans « Les jardins ouvriers et la journée de huit heures dans l'industrie », *Le Coin de Terre et le Foyer*, mai-juin 1921.

Nb.— Les références du reste des sources, documents et archives utilisés pour l'élaboration de tout cet article figureront à la fin de la troisième partie.